

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 8 mars 2025 à 9 heures 00 mn

L'an deux mille vingt cinq, le samedi 8 mars à 9 heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: M. Yann GALLAIS, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, M. Alain UFFERTE, Mme Patricia SIGAUD, M. Jean-Pierre PICHON, M. Olivier HENRY, M. Frédéric SOLER.

Absent(e) Excusé(e) : M. Laurent DIRAT.

Absent : M. Jean-François ETIENNE.

Procuration (s) : M. Laurent DIRAT a donné procuration à M. Claude TRIFFAULT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire prise au sein du Conseil, Mme Pierrette CANDELON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire rappelle la diffusion du procès-verbal de la séance précédente.

Sans observation celui-ci est soumis au vote des conseillers municipaux présents lors de ce conseil.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de Gestion 2024 :

Monsieur le Maire après avoir présenté au conseil municipal les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Propose au conseil municipal d'approuver ces comptes.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025 – 03 – 08 – 01 – Approbation du compte de gestion.

3. Approbation du compte administratif :

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est sous la présidence de Madame Pierrette CANDELON que le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	149 436.24 €
Recettes	<u>164 022.92 €</u>
Résultat de l'exercice 2024 :	14 586.68 €

Report de l'exercice 2023 : 205 319.47 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 219 906.15 €

Investissement

Dépenses	68 160.89 €
Recettes	<u>19 805.70 €</u>
Résultat de l'exercice 2024	- 48 355.19 €

Report de l'exercice 2023 : 134 585.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 86 230.23 €

Résultat GLOBAL : € 306 136.38

Restes à Réaliser :

Reste à réaliser : dépenses	-95 591.62 €
Reste à réaliser : recettes	2 100,00 €
Solde Reste à réaliser :	- 93 491.62 €

Puis Madame Pierrette CANDELON invite le conseil municipal à se prononcer sur ces chiffres.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 9

Le compte administratif est adopté à la majorité.

MM. Frédéric SOLER, Christian DONNET, Yann GALLAIS, Olivier HENRY et Jean-Pierre PICHON souhaitent que le détail des 95 591.62 € de dépenses en reste à réaliser leur soit communiqué pour le prochain conseil municipal.

Délibération 2025 – 03 – 08 – 02 – Approbation du compte administratif.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 :

Le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **219 906.15 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de Fonctionnement :	14 586.68 €
Excédent reporté :	205 319.47 €
Excédent de Fonctionnement cumulé :	219 906.15 €
Déficit d'investissement :	48 355.19 €
Déficit des restes à réaliser :	93 491.62 €
Besoin de financement :	141 846.81 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 :	+ 14 586.68 €
Affectation complémentaire 1068 :	+14 586.68 €
Résultat reporté en Fonctionnement :	0.00 €

Résultat d'investissement reporté :	- 48 355.19 €
-------------------------------------	---------------

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025 – 03 – 08 – 03 – Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

5. Adhésion application Intramuros :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence de l'application Intramuros à installer sur téléphone portable.

Il en explique brièvement le fonctionnement et les avantages principaux : facilité de mise à jour par les personnes habilitées, convivialité avec les communes voisines adhérentes de l'application, coût peu élevé de 5 € avec 3 mois offerts.

Il souligne que cette application mobile permet d'informer et d'alerter en temps réel, et de faire participer les administrés à la vie locale, à des sondages, ou des signalements d'incidents sur la commune.

Cette application est communale et intercommunale. Celle-ci pourrait intégrer le site internet du Centre de Gestion du Tarn et Garonne actuellement en ligne.

M. Yann GALLAIS estime que cette application n'a pas d'utilité pour la commune et fait double emploi avec les syndicats d'initiative locaux.

Madame Patricia SIGAUD souligne que cette application est en concurrence avec l'application Panneau Pocket sur laquelle la gendarmerie communique.

Le représentant commercial de cette société propose de participer en visioconférence à une réunion afin de présenter les différents services disponibles, il est convenu de le solliciter pour le conseil municipal du 22 mars prochain.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 9

L'adhésion est décidée à l'unanimité.

Délibération 2025 – 03 – 08 – 04 – Adhésion application Intramuros.

6. Devis Dallage et travaux divers Bâtiment La Cuma :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours pour l'édification du local communal Cuma et particulièrement la réalisation d'un dallage terre-plein.

A cet effet, deux devis ont été produits par les entreprises :

- SARL LEPETIT pour un montant de 11 863.36 € H.T.
- SARL BORDES Julien pour un montant de 12 924.22 € H.T.

Après comparaison des prix et des prestations : le devis de l'entreprise LE PETIT prévoit un isolant sous dallage, des siphons de sols et une finition surfacée à l'hélicoptère alors que celui de la SARL BORDES ne prévoit pas l'isolant et met en œuvre des caniveaux sur toute la longueur du bâtiment.

Or la fédération de chasse, qui peut subventionner les aménagements intérieurs pour la gestion du gibier par les chasseurs, exige des siphons et non des caniveaux.

Monsieur le Maire soumet le choix au vote du conseil municipal qui décide à l'unanimité de retenir le devis de la SARL LEPETIT.

Pour mémoire résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Délibération 2025-03-08-05 - Devis Dallage et travaux divers Bâtiment La Cuma.

7. Questions diverses :

Visite Gendarmerie et gestion des déchets :

M. Yann GALLAIS demande qui a assisté à la réunion du jeudi 13 février dernier à 11 heures organisé par le Maire de Saint Laurent (47) ?.

Il semble que personne du conseil n'a participé à cette rencontre.

Travaux divers et assainissement local communal CUMA :

La société DELPRAT a été rencontrée pour faire le point sur les détails d'exécution à revoir.

Ce chantier démarré par un de ses sous-traitants sera terminé par l'équipe de l'entreprise dès que le dallage aura séché, soit une intervention prévue en semaine 17.

Monsieur le Maire se rapprochera de la SAUR pour examiner avec elle les possibilités d'assainissement pour ce local.

Dernier raccordement à la fibre :

Monsieur le Maire explique qu'il a participé à une réunion pour les derniers raccordements fibre manquant sur la commune organisé par Octogone.

Pour achever ces travaux, l'organisme a besoin des coordonnées des personnes concernées ce que M. le Maire fera rapidement pour que les démarches avancent car le réseau cuivre devrait être définitivement supprimé pour Gramont en décembre 2025.

Végétalisation cimetière communal :

M. le Maire a visité le cimetière de la commune d'Asques.

Il en ressort que celui-ci est très minéral avec des espaces engazonnés.

Il y a des idées à prendre mais il faut adapter celles-ci au cimetière de Gramont.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 59 mn.

La Secrétaire de séance,



Pierrette CANDELON

Le Maire,



Claude TRIFFAULT